

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

Service Voirie-Circulation-Eclairage Public

Réf : ABC/PC/2017-9680
Affaire suivie par Aude BICHE-CARLIER
☎ 02.43.47.47.84

COMPTE RENDU DE REUNIONS
DES 26 SEPTEMBRE 2016 ET 30 JANVIER 2017

OBJET : Comité de Pilotage Vélo.

Présents réunion du 26 septembre 2016 :

- M. BATIOU, Vice-Président
- M. TOUCHE, Conseiller Communautaire
- Mme JOLIVEAU et MM. ANDRE et FRUCHARD, Association Cyclamaine
- Mmes TAXIL et BICHE-CARLIER et MM. VAVASSEUR et BOBET, service Voirie

Présents réunion du 30 janvier 2016 :

- M. BATIOU, Vice-Président
- Mme CLOU et MM. ANDRE et COROLLER, Association Cyclamaine
- Mmes TAXIL et BICHE-CARLIER et MM. VAVASSEUR et BOBET, service Voirie

Annotations

1 - Bilan et suivi du stationnement vélos

- nombre de supports vélos demandé par l'association Cyclamaine : 140,
- nombre de supports vélos validés par Le Mans Métropole : 105,
- nombre de supports vélos installés : 84.

2 - Supports vélos avenue Rostov-sur-le Don/rue des Ponts Neufs souvent détériorés à cause du stationnement gênant

Le support vélo détérioré a été remplacé et un potelet a été installé afin de protéger ces stationnements vélos.

3 - Terminer la bande cyclable avenue de Rostov-sur-le Don/rue des Boucheries, créer un sas vélos et installer un panneau M12 « tout droit » au feu

La bande cyclable sera prolongée jusqu'au carrefour à feux avenue de Rostov sur le Don/rue des Boucheries/place de l'Eperon et accompagnée d'un sas vélos en amont.

Par ailleurs, le biais du stationnement sera également rematérialisé et une balise verte installée.

Un panneau M12 « tout droit » sur ce feu tricolore sera également installé dès réception de l'arrêté municipal.

4 - Pose d'arceaux vélos sur case de stationnement avenue Bollée/rue Maupertuis

Il est convenu d'installer plusieurs arceaux vélos sur la case de stationnement située avenue Bollée, juste devant le feu de la traversée piétonne avenue Bollée/rue Maupertuis, devant l'épicerie. Cet aménagement permettra de dégager la visibilité en amont du passage piétons.

5 - Pose d'arceaux vélos devant l'épicerie sur le zinc, avenue de la Libération

Sans gêner la terrasse du café, il sera installé deux supports vélos.

6 - Installation d'un abri vélos rue du 33^{ème} Mobiles

L'association Cyclamaine valide que le budget spécifique « stationnement vélo » de 20 000 € serve également pour l'installation d'abris vélos.

Il sera installé prochainement deux abris, l'un à côté de l'Espace Culturel Jacobins et à l'arrêt de tram «Haute Venelle - Clinique du Pré».

7 - Aménager une continuité cyclable sur l'ensemble de l'avenue Félix Geneslay

L'aménagement d'une bande cyclable sur l'avenue Félix Geneslay ne peut se faire que dans le cadre de la création d'un couloir bus avec la circulation des vélos, dans les deux sens de circulation.

Cette cohabitation des vélos et des bus dans des espaces réservés permet d'optimiser l'usage de l'espace public.

Cette demande est à étudier et à approfondir avec la SETRAM car cette dernière n'a jamais sollicité Le Mans Métropole pour créer un couloir bus sur l'ensemble de l'avenue Félix Geneslay et dans les deux sens de circulation.

8 - création d'une bande cyclable dans les deux sens boulevard Demorieux entre la rue Barbier et le boulevard Robert Jarry

Le service Aménagement Urbain travaille sur un projet de continuité cyclable entre les aménagements du BHNS et ceux de la rue Paul Courboulay.

Aujourd'hui, ce projet est en attente de validation.

9 - Piste cyclable sur le boulevard Demorieux : élargissement de la piste sur le tracé du BHNS, entre les ponts d'Eichthal et SNCF

L'association CYCLAMAINE souhaite élargir le trottoir uniquement devant la maison du n° 82 boulevard Demorieux, là où la piste cyclable est interrompue.

Le service n'est pas favorable à cette disposition qui peut être incompréhensible et dangereuse pour les automobilistes.

Le service propose un autre aménagement :

- élargir le trottoir de 1,50 m sur toute la portion entre les ponts d'Eichthal et SNCF ; cette disposition nécessite de supprimer une file de circulation. Ce projet serait plus cohérent car aujourd'hui la circulation s'effectue sur une file à partir du pont SNCF. Dans un giratoire, la sortie est généralement limitée à une seule voie. La largeur de cette voie est comprise entre 4 et 5 m. Le rayon de sortie du giratoire (un minimum de 15 m est recommandé) sera vérifié et surtout adapté aux bus Tempo. L'îlot séparateur sera également élargi. Ce projet doit faire l'objet d'un rapport, avec plan de détail et chiffrage, en vue d'une validation.

10 - Matérialisation de figurines vélos sur la piste cyclable boulevard Demorieux au niveau de l'accès « Toyota »

Afin que les automobilistes perçoivent mieux la voie verte au niveau de l'accès au magasin «Toyota», le service matérialisera quelques logos vélos y compris au droit de l'accès aux commerces Père Pain Pain, Cave & Bar et API.

11 - Rue Gougéard - absence de continuité cyclable

Lors du Comité Pilotage Vélo du 26 septembre 2016, il avait été convenu de prolonger la bande cyclable dans le sens montant sur le plateau situé aux intersections rue Gougéard/rue des Ursulines. Cependant, ce type de prolongement ne satisfait pas l'association Cyclamaine car les cyclistes auront toujours du mal à s'insérer après le plateau.

Après ce plateau, la largeur de la voie (6 m) n'est pas suffisante pour créer, à minima, une bande cyclable dans le sens montant.

L'association Cyclamaine ne souhaite donc pas prolonger la bande cyclable sur le plateau.

12 - boulevard Marie et Alexandre Oyon création d'une bande cyclable (côté maisons) et aménagement d'un accès vélos sur trottoir entre les giratoires avenue Henri Lefeuve et rue Etoc Demazy.

Dernièrement, la collectivité a été contactée par une entreprise pour acheter le parking ex.Sernam, situé le long du boulevard Marie et Alexandre Oyon. Il pourrait être construit un bâtiment à cet endroit à l'identique des deux bâtiments des numéros 81 et 83.

Ce projet permettrait de réaménager l'ensemble du profil du boulevard Marie et Alexandre

Oyon, section comprise entre les deux giratoires avenue Henri Lefevre et de prolonger les itinéraires cyclables.

L'aménagement des itinéraires cyclables sur cet axe est conditionné à l'avancement du projet de construction de l'immeuble.

13 - Bande cyclable à créer rue Copernic dans les deux sens

Une étude doit être faite en 2017 pour intégrer la circulation des cyclistes rue Copernic et être en cohérence avec l'aménagement en 2018 d'un plateau surélevé au carrefour rue Copernic/promenade Newton.

Aménagement qui sera proposé lors d'un prochain Comité de Pilotage Vélo.

14 - Bande cyclable à créer en bas de l'avenue Rhin et Danube pour créer la continuité

Une bande cyclable peut être aménagée dans le prolongement de celle qui existe avenue Rhin et Danube et jusqu'à l'avenue Louis Cordelet/place Georges Bouttié mais cet aménagement nécessite de revoir la largeur des files de circulation à cet endroit.

Une étude sera faite et présentée lors d'un prochain Comité de Pilotage Vélo.

15 - Pose de plots rue d'Eichthal sur ilot en extrémité des cases de stationnement plus arceaux vélos pour bloquer le stationnement gênant

Des supports vélos peuvent être installés sur l'ilot au niveau de la traversée piétonne et bloquer ainsi le stationnement gênant. Il faut cependant que le stationnement pour les deux roues soit utilisé.

De plus, deux balises seront installées sur les hachures, en fin de stationnement, devant le n° 21 rue d'Eichthal.

16 - Matérialiser une bande cyclable dans les deux sens avenue Olivier Heuzé

L'association Cyclamaine a déjà évoqué cette demande lors du dernier Comité de Pilotage Vélo. Les services doivent étudier la faisabilité de créer un itinéraire cyclable sur toute l'avenue Olivier Heuzé.

Présentation lors d'un prochain Comité de Pilotage Vélo.

17 - Demande pour créer plusieurs SAS vélos au droit des feux tricolores

- rue de la Mariette/rue Chanzy (devant CAUE) ⇒ réalisation d'un SAS sans bande cyclable en amont,

- rue de la Mariette/avenue Bollée (devant Super U) ⇒ accord car largeur suffisante pour créer une bande cyclable en amont,

- avenue Louis Cordelet/place Georges Bouttié ⇒ sas réalisé en 2016,

- rue Montoise/place Georges Bouttié ⇒ favorable (sas de 3 m),

- rue Victor Hugo/rue Chanzy ⇒ accord de l'association Cyclamaine pour créer un sas vélo sans bande cyclable en amont rue Victor Hugo. Ce sas sera réalisé en même temps que les travaux du plateau rue Victor Hugo.

- rue Paul Courboulay/pont de Fer ⇒ favorable (sas de 3 m),

- rue de l'Eventail/rue Alfred de Vigny ⇒ pas favorable car problème de giration pour les VL arrivant avenue Savorgnan de Brazza.

Il est précisé que ce dossier sur les « cédez le passage » cyclistes au feu rouge fera l'objet d'une étude globale et communiquée lors d'un prochain Comité de Pilotage Vélo. Le service s'engage à mettre en œuvre les demandes déjà transmises courant été 2017.

18 - Aménagement d'une bande cyclable ou d'un double-sens cyclable rue du Cirque ?

Suite à la création d'un plateau surélevé à l'intersection rues du Cirque/rue des Gladiateurs, et à la réfection du tapis de la rue du Cirque, partie comprise entre les rues Robert Garnier et Louis Bruyère, il est nécessaire de refaire l'itinéraire cyclable sur cet axe, limité à 30 km/h.

Etant donné qu'il n'est pas possible de créer un double sens cyclable dans la portion de voie comprise entre les rues du 33^{ème} Mobiles et Louis Bruyère jusqu'au feu tricolore, l'association Cyclamaine ne souhaite qu'une bande cyclable de la rue Robert Garnier vers

la rue du 33^{ème} Mobile.

Cependant, un contre-sens cyclable peut être aménagé entre les rues Louis Bruye Robert Garnier.

Cet aménagement sera réalisé prochainement.

19 - Aménagement de bandes cyclables avenue Jean Jaurès

- sous le pont SNCF, entre le boulevard Emile Zola et la rue de la Bertinière ⇒ la mise en œuvre de cette bande cyclable sera faite très prochainement,

- depuis la rue Louis Crétois jusqu'au giratoire de Pontlieue ⇒ le service a reçu l'accord de la Direction pour faire un essai. Une bande cyclable sera donc réalisée avec balises et baliraods et dans ce sens, rue Louis Crétois ⇒ place Adrien Tironneau.

20 - SRMTG résultat des franchissements « tourne-à-gauche » vélo au carrefour à feux avenue Georges Durand/rue de Laigné effectués les 6 et 13 décembre 2016

- sur 59 cyclistes allant tout droit, 7 sont passés au feu rouge (11,9 %),

- sur 14 cyclistes tournant à gauche, 3 sont passés au feu rouge (21,4 %).

Lors de la prochaine réunion avec le SRMTG, le 6 mars 2017, ces résultats seront communiqués en vue d'un échange.

21 - Matérialisation d'une bande cyclable avenue François Mitterrand, partie de voie comprise entre la rue Courthardy et le boulevard René Levasseur

Cette portion de l'avenue François Mitterrand a une chaussée de 3,50 m. L'association Cyclamaine souhaite matérialiser une bande cyclable de 1 m afin que les cyclistes ne restent pas bloqués derrière les voitures lors des heures de pointe.

La largeur recommandée pour une bande cyclable est de ne pas descendre en dessous de 1 m, hors marquage.

Il est convenu de réaliser une bande cyclable de 1 m hors marquage. Vu l'étroitesse de cette portion de voie, un bilan de cette bande cyclable sera réalisé dans 6 mois.

22 - Prolongement de la bande cyclable actuelle rue de la Mariette jusqu'à la rue Monplaisir

Suite à la construction d'un immeuble à l'angle des rues de la Mariette et Monplaisir, le stationnement a été neutralisé rue de la Mariette, entre la place des Ifs et la rue Monplaisir. Il est acté que dès la fin des travaux, une bande cyclable sera aménagée jusqu'à la rue Monplaisir (voir M. GOULET pour qu'il informe le service Voirie-Circulation dès qu'il a effectué les réfections de chantier).

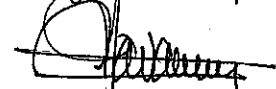
Dans l'immédiat, il sera procédé à la réfection de la bande cyclable existante.

23 - Réfection des pictogrammes vélos et flèches dans les bandes cyclables

L'association Cyclamaine demande que des les pictogrammes vélos soient refaits avenue Bollée. Le service rappelle qu'une campagne de réfection des pictogrammes est groupée par secteur.

Il est précisé que lors de ces campagnes, il sera également vérifié que ces pictogrammes soient bien répétés à intervalles réguliers, environ tous les 50 m en ville, et qu'ils sont implantés de préférence, à hauteur des sorties de parkings, résidences privées afin de rappeler la présence de cyclistes. Il est noté que l'association Cyclamaine peut nous transmettre la liste des pictogrammes à refaire.

L'Ingénieur Principal



Maurice VAVASSEUR

DESTINATAIRES :
Personnes présentes

Pour information :
M. le Président,
M. le Directeur du Développement
Cellule Proximité